

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-258**

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

**Absent(s) :**

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. LACASSAGNE,*

**OBJET : FONCIER** – Bail emphytéotique entre la Ville de Bayonne et SOLIHA Pays Basque portant sur l'immeuble sis 30, rue Poissonnerie – Avenant n°2 de prolongation.

Dans le cadre d'un bail emphytéotique du 15 février 1991, la Ville de Bayonne a confié au PACT du Pays Basque (aujourd'hui dénommé SOLIHA Pays Basque) le soin de réhabiliter l'immeuble à usage locatif dont elle est propriétaire au 30, rue Poissonnerie, pour une durée de 30 ans à compter du 24 décembre 1990. Le bail a été consenti à titre gratuit au regard des lourds travaux de réhabilitation à la charge du preneur, étant

entendu que le preneur doit remettre l'ensemble des constructions édifiées ou réhabilitées à la Ville à la fin du bail, sans indemnité.

Un avenant a été conclu entre les parties le 21 décembre 2020, visant à prolonger la durée du bail d'une année, soit jusqu'au 23 décembre 2021, afin de permettre la mise en place d'un nouveau contrat sous la forme d'un bail à réhabilitation, l'opérateur social souhaitant engager de nouveaux travaux d'amélioration, en matière de sécurité incendie et d'amélioration thermique du bâtiment.

Après réflexion, il ressort qu'il serait plus opportun pour la Ville de céder l'immeuble. SOLIHA a ainsi été sollicité, et a confirmé son intérêt pour ce bien. La cession devrait intervenir dans le courant de l'année 2022. Il est par conséquent nécessaire de prévoir une nouvelle prolongation du bail en cours, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022, afin de permettre la concrétisation de cette transaction, les autres clauses du bail demeurant inchangées.

Vu les éléments ci-avant développés, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la prolongation du bail emphytéotique portant sur la réhabilitation de l'immeuble sis 30, rue Poissonnerie, conclu le 24 décembre 1990 avec le PACT du Pays Basque (aujourd'hui dénommé SOLIHA Pays Basque), juste qu'à la date de signature de l'acte authentique de cession dudit immeuble, le terme du bail ne pouvant toutefois excéder la date du 31 décembre 2022 ;
- de désigner Madame Sylvie DURRUTY, première adjointe au Maire (ou un autre adjoint dans l'ordre de nomination), à effet de signer l'avenant à intervenir, pour le compte de la Ville, qui sera rédigé en la forme administrative ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**



Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
**David Tollis**  
Directeur général adjoint